

OFFRE D'EMPLOI JOURNALIER(ÈRE) SAISONNIER

Municipalité de plus de 4 000 habitants située dans la belle région de Lanaudière, la Municipalité de Saint-Jacques désire recruter une personne dynamique intéressée à rejoindre l'équipe du Service des travaux publics à titre de journalier(ère) saisonnier.

Sous la responsabilité de la directrice générale et greffière-trésorière, le ou la titulaire du poste effectuera, au sein d'une équipe dynamique, l'ensemble des travaux nécessaires à l'entretien des infrastructures (route, réseau d'aqueduc et d'égout et bâtiments municipaux), à l'aménagement des parcs et espaces verts et à l'arrosage des fleurs et des végétaux sur le territoire de la Municipalité de Saint-Jacques.

Il ou elle aura en outre les fonctions suivantes :

- Faire l'entretien des parcs et des espaces verts (tonte de gazon, arrosage de fleurs, balayage, etc.)
- Faire l'entretien et la réparation des infrastructures (route, réseau d'aqueduc et d'égouts etc..)
- Effectuer les tâches de conciergerie dans les bâtiments appartenant à la Municipalité ;
- Effectuer l'entretien mécanique des équipements appartenant à la Municipalité (outils, machinerie, tracteur à gazon etc.) ;
- Identifier les problèmes techniques, les analyser et proposer les mesures appropriées pour les résoudre ;
- Assurer le rôle de signaleur lors d'intervention ou travaux pour le réseau routier de la Municipalité ;
- Faire le suivi de différentes requêtes (loisirs, événements et citoyens)
- Effectuer toutes autres tâches connexes reliées au Service des travaux publics.

EXIGENCES

Le candidat ou la candidate doit :

- Détenir un diplôme d'études secondaires.
- Avoir une bonne condition physique pour être en mesure de marcher en terrains accidentés, de maintenir une position debout pendant de longues périodes et d'être apte pour monter, descendre, pousser et/ou tirer, et/ou lever des charges diverses ;
 - Être autonome et avoir le sens de l'organisation
 - Détenir un permis de conduire valide, classe 5
 - Posséder une carte de sécurité pour les chantiers de construction (SST)
 - Posséder une carte RCR (atout)
 - Posséder des cartes eau potable et usine épuration (atout)

CONDITIONS D'EMPLOI

- Poste saisonnier d'avril à novembre ;
- Un horaire de travail de 40 heures par semaine, du mardi au samedi;
- Salaire établi selon la politique salariale en vigueur.

Si ce poste vous intéresse et que vous répondez aux exigences, faites parvenir votre curriculum vitae à j.gregoire@arh.services avant 16 h, le vendredi 22 mars :2024 :

À l'attention de madame Josée Favreau
Directrice générale et greffière-trésorière

ENTRÉE EN FONCTION

Avril 2024

*La Municipalité souscrit aux principes d'égalité en emploi. Bienvenue à toutes les candidatures.
À compétence égale, nous favoriserons les candidatures de Saint-Jacques.
Seules les personnes retenues seront contactées.
L'utilisation du masculin est dans le seul but d'alléger le texte*